

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



2065-035986-0002



eco'pli 86 POITIERS PIC 29.10.19 CI 0202
MME MOROS ANNIE
8 IMP DESPAILLES
65420 IBOS

2065-035986-1-1-00-035986

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 44 748 755 485
Référence de l'avis : 19 65 4075265 36
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0053644 94
RUM* FR46ZZZ005002M365005364494
Numéro de propriétaire : 226 B00831P
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBRPLJ
MME BOURDIEU ANNIE DOLORES J

M PROP/INDIVIS MBRPLK
MOROS DENIS ANDRE RENE

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 266,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 314,00 €

Acomptes mensuels versés 1 048,00 €

Compte à débiter :
FR76 1780 7000 0510 5190 7739 430
MME ANNIE MOROS
BP OCCITANE TARBES VERDU

Prochaines échéances 2019

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	131,00 €
15 OCTOBRE 2019	135,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	131,00 €	15 JUIN 2020	131,00 €
17 FEVRIER 2020	131,00 €	15 JUILLET 2020	131,00 €
16 MARS 2020	131,00 €	17 AOÛT 2020	131,00 €
15 AVRIL 2020	131,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	131,00 €
15 MAI 2020	131,00 €	15 OCTOBRE 2020	131,00 €

Vos démarches

- ⇨ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇨ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇨ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇨ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
 SIP TARBES
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
 - Sur le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 226 IBOS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	15,16 %	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
	Taux 2019	15,16 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211 %	
	Adresse	8 IMP DESPAILLES							
	Base ①	2527		2527	2527	2527	2527	2527	
	Cotisation	383		10	624	5	237	5	1264
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	375		7	610	5	263	5		
Cotisations 2019	383		10	624	5	237	5	1264	
Variation	+2,13 %	%	+42,86 %	+2,30 %	0 %	-9,89 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 22€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		50	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :		1314	